

LA PAUVRETÉ : UNE APPROCHE SOCIO-ÉCONOMIQUE ENTRETIEN AVEC JEAN-LUC DUBOIS*

Cet entretien a été conduit par Elena LASIDA, directrice du Master Économie solidaire et logique de marché à l'Institut Catholique de Paris (ICP), avec l'appui de Kevin MINKIEBA LOMPO, doctorant au C3ED.

La pauvreté apparaît avant tout comme un phénomène économique. Or, l'économie a beaucoup évolué dans la manière d'appréhender la pauvreté, notamment à partir des apports d'Amartya Sen. Sous forme d'entretien, Jean-Luc Dubois nous présente de façon précise les principales traces et conséquences de cette évolution.

L'idée de « pauvreté » est naturellement associée à la dimension économique : existe-t-il en économie une définition précise de la pauvreté ?

La question de la pauvreté est une question complexe. La pauvreté se manifeste de différentes manières et prend ainsi de multiples formes, au Nord comme au Sud, en lien avec la croissance urbaine et l'aspiration généralisée à un certain mode de vie. Il en résulte un consensus difficile à trouver sur la façon d'analyser le phénomène et de nouvelles percées conceptuelles et méthodologiques apparaissent régulièrement. Cet effort

*. Jean-Luc DUBOIS est Directeur de recherche à l'Institut de Recherche pour le Développement (IRD) et au Centre d'Économie et d'Éthique pour l'Environnement et le Développement (C3ED) de l'Université de Versailles-Saint-Quentin en Yvelines (UVSQ). Il est également enseignant au Master Économie solidaire et logique de marché de l'Institut Catholique de Paris.

conceptuel s'avère, cependant, toujours nécessaire pour appréhender les nouvelles formes de pauvreté qui ne manqueront pas d'apparaître dans une situation de crise généralisée où les contraintes écologiques prennent de plus en plus de place.

Dans le cadre des connaissances actuelles, on peut néanmoins opposer deux grandes manières d'appréhender la pauvreté.

La première met l'accent sur les *ressources*, notamment en biens et services, que l'on possède ou dont on dispose, pour caractériser le niveau de pauvreté. On peut ainsi considérer le niveau de revenu, ou de consommation, qui conduit à une analyse monétaire de la pauvreté. Mais on peut aussi prendre en compte les manques ou privations qui marquent les conditions de vie, les actifs possédés, la qualité de vie, les relations sociales, les droits, etc. On débouche alors sur une analyse multidimensionnelle de la pauvreté.

La deuxième manière d'aborder la pauvreté s'intéresse plutôt à ce que les personnes sont *capables de faire* et *d'être*, en utilisant les ressources dont elles disposent. Elle insiste alors sur l'accès à ces ressources, se rapprochant ainsi de la première approche, mais elle considère surtout la manière dont ces ressources sont utilisées pour fonctionner quotidiennement et pour accroître les capacités de faire, d'être ou de devenir des personnes, individuellement ou collectivement. Cette vision, qui tire ses fondements de l'approche par les « capacités » du professeur Amartya Sen, se trouve être très largement complétée par la *praxis* de lutte contre la misère mise en œuvre par le père Joseph Wresinski dans le cadre de l'association internationale ATD-Quart Monde. Partant du constat que l'inégalité la plus criante est celle qui résulte des disparités dans les capacités des personnes, elle considère que la pauvreté est le résultat de l'absence d'un certain nombre de « capacités » fondamentales.

Dans le cadre de la première approche, peut-on identifier différents types d'insuffisance de ressources ?

Le fait de considérer la pauvreté comme insuffisance de ressources permet de caractériser trois de ses principales manifestations : un niveau de vie insuffisant, des conditions de vie ou d'existence inadéquates, et l'absence de patrimoine ou d'actifs.

La pauvreté comme *faiblesse du niveau de vie* est la définition la plus ancienne de la pauvreté. C'est aussi celle qui est encore la plus fréquemment utilisée. Elle est caractérisée par l'insuffisance de revenus, ou à défaut de consommation, cette dernière retraçant l'utilisation du revenu. Elle s'exprime en termes monétaires. Est alors considérée comme pauvre toute personne qui n'atteint pas le niveau de revenu, ou de consommation, jugé suffisant pour vivre correctement. Ce seuil limite est appelé « seuil de pauvreté » (ou « *poverty line* »). Cette démarche tire son origine de l'Angleterre victorienne où des seuils étaient fixés dans les collèges anglais pour décider à quels étudiants on devait accorder une bourse d'étude.

La *pauvreté de conditions de vie* ou *pauvreté d'existence* permet d'ouvrir la pauvreté à d'autres dimensions que les seuls revenus et consommation monétaires. Elle permet de détailler les différentes caractéristiques des biens et services qui sont acquis et consommés, notamment la consommation alimentaire, les soins de santé, les modes d'éducation, les types de logement, etc., tout en se préoccupant de leur qualité. On est dans le cadre des conditions de vie. Si on y rajoute d'autres dimensions comme celles qui portent sur le lien social ou le relationnel, sur les aspirations, sur les croyances et les valeurs, on élargit alors l'analyse aux conditions d'existence. Cette approche multidimensionnelle fait de la pauvreté le résultat d'une accumulation de différents « manques » ou « privations ». Des manques qui sont d'ordre matériel car relatifs à des biens et services (concernant l'alimentation, la santé, l'éducation, le logement, etc.), mais aussi sociaux (à travers les formes d'isolement ou d'exclusion), voire culturels (avec la non-reconnaissance des identités) ou même éthiques (comme la non-reconnaissance de certaines valeurs). L'Union Européenne considère ainsi comme pauvres « les personnes dont les ressources (matérielles, culturelles et sociales) sont si faibles qu'elles sont exclues des modes de vie minimaux acceptables dans l'État membre où elles vivent » (Rapport du Conseil des ministres du 19 décembre 1984). Cette vision de la pauvreté, en mettant l'accent sur la relation du pauvre au contexte social dans lequel il vit, encourage à considérer les facteurs sociaux qui déterminent la pauvreté.

Enfin, il y a *l'absence de patrimoine* ou *d'actifs* qui est aussi une caractéristique de la pauvreté. On peut ainsi penser aux paysans sans terre de certains pays ou aux difficultés à monter de petits commerces informels dans les banlieues urbaines pauvres. C'est souvent le résultat d'une

impossibilité à accéder aux biens et services (éducation, soins de santé, terrains, information...) qui permettent la constitution, par accumulation, de capital (physique, humain, social) et, plus généralement, de potentialités (savoir-faire, réseaux sociaux...) indispensables pour entreprendre et sortir de la pauvreté. Les actions qui sont menées en faveur du micro-crédit s'inscrivent dans cette logique.

Si on reprend la définition la plus classique de « pauvreté monétaire », comment fait-on pour déterminer « le seuil de pauvreté », c'est-à-dire le niveau à partir duquel on peut considérer une personne comme pauvre ?

La détermination de ce seuil fait appel à des techniques particulières comme la réalisation d'enquêtes sur le revenu ou sur la consommation des ménages (les enquêtes budget-consommation), la détermination d'un panier de biens de référence, le calcul des parts de consommation pour chaque catégorie de personnes (on établit ainsi une échelle d'équivalence octroyant des pondérations différentes aux enfants et adultes pour tenir compte des économies d'échelle au sein d'un même ménage), etc.

Différents seuils peuvent être envisagés selon la forme de pauvreté que l'on souhaite mesurer. Le seuil de *pauvreté extrême* correspond à la valeur du panier de biens alimentaires qui fournit le nombre minimum de calories nécessaires à la survie d'un individu ou d'un ménage. Ceci confère un certain caractère objectif à ce seuil qui permet de délimiter les situations d'indigence. Le seuil de *pauvreté absolue* étend ce seuil extrême en rajoutant, au coût de ce minimum calorique, les dépenses liées aux besoins essentiels non alimentaires comme le logement, le transport et l'habillement. Ce seuil de pauvreté absolue est calculé dans la plupart des pays du monde et, notamment, dans les pays en situation d'insécurité alimentaire.

Face à ce seuil de pauvreté absolue, on oppose un seuil de *pauvreté relative* qui est fixé non pas sur une norme de consommation, notamment alimentaire, mais en fonction de la distribution du niveau de vie au sein d'une société donnée. Le seuil retrace alors le niveau de vie minimum qui est socialement toléré par cette société. Ainsi, au sein de l'Union Européenne, le seuil de « pauvreté relative » est fixé à 60 % du revenu équivalent médian de chacun des pays membres de l'Union. Dans d'autres

pays, il est fixé comme un pourcentage de population, par exemple les 10 % les plus pauvres.

La conception absolue de la pauvreté permet une approche plus objective de la pauvreté et des études statistiques plus précises pour identifier les populations les plus démunies. Elle se base sur des besoins fondamentaux parfaitement déterminés. De son côté, la pauvreté relative exprime l'idée que la pauvreté est fonction de l'environnement dans lequel l'individu vit. Le pauvre est alors celui qui n'a pas les ressources pour vivre selon le mode de vie reconnu comme décent par la société à laquelle il appartient. Cependant, la fixation du seuil relatif est arbitraire et est souvent fonction des préoccupations politiques du moment dans le pays considéré, si bien qu'elle rend difficile les comparaisons internationales. En période de croissance, on tend à préférer le seuil de pauvreté relatif qui intègre toute variation dans la répartition des revenus. Par contre, en période de crise, ou à l'issue d'un choc exogène entraînant perte d'emplois, baisse de revenu voire même famine, on préfère s'en tenir au seuil de pauvreté absolue.

Enfin, face à ces seuils de pauvreté mesurés objectivement (dans les cas extrême et absolu) ou bien fixés arbitrairement (dans le cas relatif), on oppose le seuil de *pauvreté subjective* qui considère la perception subjective qu'ont les individus de leur propre situation au sein de la société. Ce seuil se détermine par un consensus social à l'issue d'une enquête qualitative effectuée auprès des membres de la société considérée. Dans les faits, de fortes disparités peuvent apparaître entre le niveau de pauvreté évalué de manière objective et celui qui est ressenti par les individus. Des disparités qui s'expliquent par deux phénomènes. D'une part, la perception n'est pas la même selon qu'on est en période de croissance ou en période de crise. D'autre part, le niveau d'inégalité qui parcourt la société influe sur la perception de sa propre pauvreté, la pauvreté subjective s'accroissant relativement à l'augmentation des inégalités.

Sur la base de ces seuils, on élabore une série d'indicateurs de pauvreté qui indiquent l'incidence de la pauvreté (c'est-à-dire le nombre de pauvres et le taux de pauvreté), l'intensité de la pauvreté (somme des écarts au seuil de pauvreté), et l'inégalité parmi les pauvres. Si certains indicateurs sont d'ordre monétaire, ceux qui ne sont pas monétaires peuvent être soit ciblés sur certains manques, soit obtenus de manière synthétique en pondérant plusieurs dimensions. En s'appuyant sur ces indicateurs, on peut

avoir une idée des montants qu'il conviendrait de dépenser pour permettre aux pauvres de se hisser au niveau du seuil de pauvreté.

En suivant l'évolution de ces indicateurs dans le temps, on peut déterminer les probabilités d'entrer dans la pauvreté ou d'en sortir, voire d'y retomber. Ce qui permet de distinguer la *pauvreté transitoire* de la *pauvreté chronique*, à laquelle sont confrontées certaines catégories de personnes, qui se trouvent enfermées dans des trappes à pauvreté dont elles peuvent difficilement sortir sans que des formes d'intervention appropriées soient mises en œuvre.

Si on passe maintenant à la deuxième manière d'approcher la pauvreté, par la « capacité de faire ou d'être », en quoi est-elle différente de l'approche par les ressources disponibles ?

Une critique radicale de la pauvreté comme insuffisance de ressources a été faite par A. Sen. Lorsqu'on raisonne dans l'espace des ressources, la pauvreté n'est évaluée qu'en fonction de ce que les individus *ont* ou *n'ont pas*. Or, on n'est pas toujours sûr que cela renseigne effectivement sur les différentes privations ou manques, mais surtout, rien n'assure que ces ressources soient effectivement converties en réalisations personnelles ou collectives, car cela dépend de facteurs personnels, sociaux et environnementaux. Mieux vaudrait évaluer la pauvreté en fonction de ce que les individus *font* ou *ne font pas*, ou en fonction de ce qu'ils *sont* ou *ne sont pas*. La base informationnelle qui en résulte est alors celle des fonctionnements que l'on peut observer ou, plus généralement, des « capacités », et non plus celle des ressources.

En fait, une évaluation de la pauvreté qui se fonde sur les ressources ne renseigne que sur la satisfaction potentielle et non sur la satisfaction effective que retirent les personnes de la consommation de ces ressources. À l'inverse, une évaluation faite à partir des fonctionnements effectifs des personnes ou, plus généralement, à partir de leurs « capacités » renseigne sur les réalisations qu'elles sont effectivement capables de faire.

D'un point de vue théorique, la distinction entre ces deux approches de la pauvreté est fondamentale. D'un côté, en termes de justice sociale, elle permet, lors de la conception de stratégies de développement, de raisonner sur l'égalité des « capacités » et non plus uniquement sur la répartition des biens acquis ou de services disponibles. De l'autre, face à un monde

aux ressources pas toujours renouvelables et donc limitées, et dont la population converge vers les 9 milliards d'habitants, une vision du développement en termes de renforcement des « capacités », individuelles comme collectives, est plus porteuse d'avenir que la seule croissance tirée par l'accumulation de biens.

Pouvez-vous préciser cette notion particulière qu'est la « capacité » ?

C'est vrai que le terme de « capacité » est un néologisme d'origine anglaise qui tend à s'imposer dans le langage courant. Cela vient du fait qu'il porte un sens plus large que la « capacité à faire et à être ». Il exprime, d'une part, une dimension de capacité effective des personnes. Capacité qui est retracée par les fonctionnements ou les réalisations que ces personnes accomplissent et qui sont facilement observables par des enquêtes. Mais il recouvre aussi les capacités potentielles des personnes, c'est-à-dire celles qu'elles n'utiliseront qu'en fonction des opportunités qu'elles rencontreront et des choix qu'elles effectueront. Il y a, dans ce cas, face à des opportunités données, une dimension de choix potentiel entre plusieurs alternatives. La « capacité » recouvre ainsi une dimension de « fonctionnements effectifs » et une dimension de « libertés potentielles ». Autrement dit, parmi l'ensemble des possibilités d'accomplissement alternatives dont une personne dispose et qui expriment sa « capacité », certaines sont effectivement réalisées, donnant des fonctionnements qui sont alors observables.

De ce fait, A. Sen s'intéresse aux possibilités réelles qu'ont les personnes de vivre la vie qu'elles souhaiteraient pouvoir vivre. Or, cet ensemble de possibilités alternatives s'avère être extrêmement réduit chez les plus pauvres qui n'ont, en fait, que peu de marges de manœuvre. Lutter contre la pauvreté implique donc de mettre à leur disposition les opportunités qui leur permettraient d'accroître cet espace des possibles.

Il s'agit alors de convertir en « capacité » des ressources qui sont mises à disposition sous forme de biens (consommation, durables, premiers, publics, actifs divers) ou de services divers (notamment droits d'accès), en tenant compte des caractéristiques des personnes (âge, sexe, niveau d'éducation et de santé...), des contraintes rencontrées, et des opportunités économiques ou sociales qui sont offertes.

Comment peut-on, sur la base de cette notion de « capacité », identifier les différentes formes de pauvreté ?

Dans ce cadre, la pauvreté est considérée comme un manque, ou une privation, de « capacité » à mener la vie souhaitée. A. Sen ne considère la « capacité » que dans un sens générique, ne citant que quelques « capacités élémentaires », comme le fait de se procurer de la nourriture, d'apprendre à lire ou d'être soigné. Martha Nussbaum, à l'inverse, propose une liste de dix « capacités humaines fondamentales », qui s'ajusterait aux contextes socioculturels rencontrés. On est dans une vision de la pauvreté objective et absolue, qui traverse l'espace et le temps. La subjectivité ne s'exprime qu'au travers des priorités et interactions que l'on peut établir entre différentes « capacités ».

Le fait de considérer la pauvreté comme une privation de « capacité » a plusieurs conséquences. Tout d'abord, on doit tenir compte de l'accessibilité, ou du droit d'accès (« *entitlement* »), à l'ensemble des biens et services disponibles. Cette accessibilité est indispensable, car c'est elle qui permet aux personnes de constituer, par accumulation, les actifs dont elles ont besoin comme le capital physique, le capital humain résultant d'une fréquentation régulière de l'école, le capital social en tissant des liens, etc. Ensuite, il faut connaître les aspirations des personnes afin de pouvoir définir les priorités en termes de « capacités » à renforcer ou à étendre. Ce sont ces aspirations qui vont orienter les décisions collectives et les mesures qui seront mises en œuvre dans le cadre des politiques publiques. Enfin, se pose la question de la conversion des ressources en fonctionnements. C'est ainsi que l'on peut déterminer ce que les gens sont réellement capables de faire et d'être, en fonction de leurs aspirations et face aux opportunités disponibles. Or, cette conversion est à l'origine de l'inégalité de « capacité » entre les personnes et soulève bien des questions de justice sociale.

Mais la définition des « capacités » ne rejoint-elle pas l'idée des « conditions de vie » de la première approche ?

Il est vrai que lorsque l'on détaille la « capacité » (au sens de A. Sen) en une liste de fonctionnements, ou mieux en une liste de « capacités humaines fondamentales » (au sens de M. Nussbaum), on rejoint la vision des conditions de vie. Les fonctionnements expriment, de fait,

l'accomplissement d'un certain nombre de conditions de vie en ce qui concerne la santé, l'éducation, le logement, etc. Ils se rapprocheraient même plutôt des conditions d'existence vu l'ouverture multidimensionnelle qui les caractérise.

Cependant, il ne faut pas oublier que la « capabilité », comme nous venons de le voir, porte une vision plus large, qui inclut la liberté de choix entre différentes alternatives au sein d'un ensemble de possibilités, dont seulement certaines seront effectivement réalisées. On raisonne, de fait, sur une économie « d'acteurs capables » qui ne se cantonne pas à la seule allocation de ressources. Ce cadre unifié permet de traiter conjointement des problèmes de pauvreté (comme privation de « capabilité »), d'inégalité (à travers la distribution inégale des « capabilités »), de vulnérabilité (comme insuffisance de « capabilité ») et d'exclusion sociale (comme défaut d'accessibilité ou manque de « capabilité » d'accès à certains biens). De cette manière, on arrive à relier les analyses sur le niveau de vie et les conditions de vie, qui sont généralement menées par les économistes, aux analyses sur les comportements et les manières de vivre qui sont habituellement faites par les sociologues. En fait, on accroît à travers ce concept la base informationnelle disponible pour la conception des politiques publiques.

Est-ce que cette approche de la pauvreté par les « capabilités » sollicite d'autres outils de mesure que ceux employés pour la « pauvreté monétaire » évoquée auparavant ?

En effet, cette approche a conduit d'une part au développement de méthodes spécifiques d'observation et de suivi de l'évolution de la pauvreté, et d'autre part, à l'élaboration d'indicateurs synthétiques et de modèles visant autant à estimer les « capabilités » dans leur dimension de libertés potentielles qu'à mettre en valeur les facteurs explicatifs.

Au niveau des méthodes d'observation, on s'appuie sur la combinaison d'enquêtes quantitatives classiques (sur le revenu et la consommation, sur les conditions de vie auprès des ménages, sur les données des collectivités locales), d'entretiens qualitatifs (sur la base de récits de vie, sur les perceptions et aspirations, sur les représentations sociales...) et d'échantillons témoins s'inspirant de l'économie expérimentale. Cela peut se faire en concevant des systèmes d'enquêtes articulées, comme par exemple lors de

l'enquête nationale sur le handicap en Afghanistan. On préfère néanmoins la mise en place d'observatoires microéconomiques qui, en raison de leur permanence, permettent de suivre les entrées et sorties de la pauvreté et le renforcement des capacités sur des panels de ménages.

Au niveau des indicateurs, les approches diffèrent légèrement car les indicateurs sont essentiellement synthétiques pour tenir compte de la multi-dimensionnalité du phénomène de pauvreté ; et cela, tant au niveau macroéconomique, avec l'indicateur de développement humain (IDH) ou de pauvreté humaine (IPH), qu'au niveau microéconomique avec les mesures de l'incidence et de l'intensité de la pauvreté. Les indicateurs synthétiques combinent des indicateurs simples et ciblés sur certaines dimensions au moyen de pondérations qui peuvent être déterminées de différentes manières, tantôt par interview, tantôt par analyse factorielle. Ces indicateurs mesurent plus facilement les fonctionnements réalisés qui sont observables que les libertés potentielles des personnes.

En effet, l'estimation des libertés potentielles se fait par induction et fait appel à des techniques particulières de modélisation qui s'appuient sur la théorie des ensembles flous, sur les modèles de variables latentes et sur les méthodes de la statistique inférentielle comme le *bootstrap* et le *jackknife*. À cela se rajoutent les modèles plus classiques qui visent à expliquer les niveaux de pauvreté et à en rechercher les causes.

Sur la base de toutes ces mesures de la pauvreté, comment peut-on définir des politiques de réduction de la pauvreté ?

Observer les manifestations de la pauvreté, en expliciter les différentes formes, puis les mesurer au moyen d'instruments adéquats, est une première étape qui n'a d'intérêt que parce qu'elle s'inscrit dans la conception et la mise en œuvre de politiques visant à réduire la pauvreté ou à éradiquer la misère. C'est le cas notamment des politiques de développement humain mises en œuvre dans de nombreux pays, sous l'égide du PNUD (Programme des Nations Unies pour le développement) pour réduire les manques de « capacités » et tenter de converger vers une égalité de « capacités ».

Il faut cependant noter que, dans une société donnée, le niveau de pauvreté évolue en relation avec la croissance économique et le niveau des inégalités. La présence de structures d'inégalités pérennes peut avoir pour

effet d'annihiler les effets positifs de la croissance et de maintenir certaines catégories de population dans des trappes de pauvreté. On ne peut donc pas se cantonner à la seule analyse de la pauvreté. Il faut, en parallèle, tenir compte du niveau et de la structure des inégalités. D'autant plus qu'il peut arriver qu'en voulant réduire certaines formes de pauvreté, on engendre de nouvelles sources d'inégalité au sein de la population en accroissant notamment la vulnérabilité de certaines catégories de ménages. Un petit exemple concernant des villages du Sud du Maroc permet d'illustrer cette situation.

Dans ces villages, l'installation de générateurs gérés collectivement avait réussi à fournir quatre heures d'électricité par jour aux ménages. L'assemblée du village décidait des espaces publics qu'il convenait d'éclairer et répartissait les dépenses de fuel entre ménages pauvres et riches en fonction de leurs revenus. Par ce processus, les ménages les plus riches subventionnaient, de fait indirectement, les ménages les plus pauvres. Des réunions, discussions et décisions à finalité consensuelle, relatives à ce problème de répartition, rythmaient les relations sociales. Face à ce succès, l'Office National d'Électricité (ONE) accepta de relier les villages au réseau national en investissant dans les lignes électriques, transformateurs et compteurs individuels afin que chaque ménage puisse avoir l'électricité sans restriction 24 heures par jour à un coût horaire bien plus faible car basé sur le coût marginal. Chaque ménage devait régler directement l'ONE sur la base de sa consommation propre relevée par le compteur individuel.

Il en a résulté, certes, une nette amélioration de l'offre d'électricité devenue permanente, sans restriction et moins coûteuse. Mais cette approche, basée sur l'individualisation des compteurs, s'est traduite par un déficit sociétal. Les espaces publics n'ont plus été éclairés car cela aurait demandé d'introduire une taxe locale pour financer un compteur au niveau municipal. De plus, même avec un coût horaire bien moindre, un petit nombre de ménages très pauvres s'est trouvé en difficulté de paiement puisqu'avait disparu la redistribution implicite entre riches et pauvres. Finalement, cette initiative aboutissait à une réduction de la capacité des plus pauvres, qui n'arrivaient plus à assurer le minimum d'électricité dont ils avaient besoin, alors que, dans le même temps, la capacité des plus riches s'accroissait parce qu'ils pouvaient consommer encore plus d'électricité qu'auparavant et à un coût moindre. À première vue, cet accès sans

restriction à l'électricité apparaissait comme un gain en termes de lutte contre la pauvreté. En fait, il a eu pour effet d'accroître l'inégalité de capacité entre les ménages d'un même village, la vulnérabilité des pauvres avec le risque d'exclure les plus pauvres et, par là même, de menacer la cohésion sociale. On pourrait sortir de ce paradoxe, mais cela demanderait, d'une part, de repenser collectivement un autre système de redistribution au sein des villages en instaurant taxes et subventions municipales, et, d'autre part, d'imaginer en coopération avec l'ONE un système de tarification sociale qui fasse appel à des compteurs collectifs et des échelles de prix différentes.

On trouve de tels paradoxes dans bien d'autres domaines comme, par exemple, la santé ou l'éducation, où des mesures de politique, finalement inadéquates, engendrent de l'exclusion sociale, accroissent la vulnérabilité ou les inégalités, et suscitent des sentiments d'injustice, voire une rupture de la cohésion sociale. Les économistes appellent « externalités sociales » ces effets pervers imprévus. Des externalités qui peuvent néanmoins mener à des conséquences irréversibles comme la migration forcée, les suicides ou les conflits armés. On peut cependant éviter de tels coûts humains, et les tensions sociales qui en résultent, ou, à défaut, veiller à leur indemnisation correcte. Mais un développement qui se voudrait socialement durable devrait veiller à éviter ces externalités en considérant la situation sociale dans son ensemble et en menant *ex-ante* une analyse sociale de l'impact des mesures de politique, avant leur mise en œuvre.

Ce petit exemple soulève bien des questionnements qui ont trait à la durabilité sociale du développement. Questionnement sur la validité de l'objectif de réduction de la pauvreté – à savoir, dans ce cas, le droit d'accès à l'énergie sans restriction, lorsqu'il y a des risques de dysfonctionnement social par conflit avec les mécanismes qui gèrent traditionnellement les interactions sociales. Questionnement sur les inégalités de capacités et les règles d'équité dans la répartition finale de ces capacités. Enfin, questionnement sur les conséquences institutionnelles d'une telle situation qui va marquer le processus de transmission des capacités d'une génération à l'autre.

Finalement, si la poursuite de la lutte contre la pauvreté sous toutes ses formes reste indispensable, elle ne peut être menée de manière efficace que si l'on raisonne en même temps en termes de durabilité sociale, en examinant les structures d'inégalités et la vulnérabilité des populations.

Les objectifs du millénaire ont certes été une première étape innovante, indispensable et consensuelle, mais qui demeure encore trop réduite. Dans un monde où les contraintes écologiques peuvent jouer un rôle de catalyseurs de crise, il faut pouvoir raisonner en termes de durabilité sociale et d'économie solidaire si l'on veut éviter que, lors de l'émergence de nouvelles crises, tout dysfonctionnement social ne mène à de violents conflits.

Pour en savoir plus

- BALLET J., DUBOIS J.-L. et MAHIEU F.-R., *L'autre développement : le développement socialement soutenable*, Paris, L'Harmattan, 2005.
- BONVIN J.-M. et FARVAQUE N., *Amartya Sen : une politique de la liberté*. Paris, Michalon, 2008.
- D'AGOSTINO S. et DUVERT N., *La pauvreté*, Paris, Bréal, Thèmes & Débats, 2008.
- DESTREMAU B. et SALAMA P., *Mesure et démesure de la pauvreté*, Paris, PUF, 2002.
- FUSCO A., *La pauvreté : un concept multidimensionnel*, Paris, L'Harmattan, 2007.
- GODINOT X. (éd.), *Éradiquer la misère : démocratie, mondialisation et droits de l'homme*. Paris, PUF, 2008.
- NUSSBAUM M., *Femmes et développement humain : l'approche des capacités*, Paris, Des Femmes, 2000 (Réédition 2008).
- PNUD, *15 années de publication du Rapport mondial sur le développement humain 1990-2004*, CD-Rom base de données statistiques, Programme des Nations Unies pour le Développement, New York, 2005.
- SEN A. K., *Un nouveau modèle économique. Développement, justice, liberté*, Paris, éditions Odile Jacob, 2000. Édition anglaise : *Development as Freedom*, New York, Knopf, 1999.